

La saisie des pré-engagements en Championnats Régionaux est ouverte sur Footclubs..
Retrouvez ci-après toutes les modalités d'engagement pour vivre une nouvelle aventure !

Suite à la parution des classements, le Service des Activités Sportives pré-engage toutes les équipes. Si vous souhaitez participer pour la saison 2025/2026, il suffit de donner votre accord.

Pour ce faire, connectez vous à Footclubs :

- 1 – Choisissez la saison 2025/2026 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions Officielles »
- 3 – Vous êtes redirigés vers le Footclubs bleu, cliquez sur le menu « Engagements », sélectionnez le centre de ressources « LFPL »
- 4 – Sur le Championnat souhaité, dans le menu déroulant « Avis non renseigné », sélectionnez « Accord », puis validez en bas à droite.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas vous engager pour cette saison, merci d'indiquer « Refus ».

Si vous souhaitez indiquer des desideratas (jour / horaire différent de l'épreuve et/ou jumelage / alternance).

Pour ce faire, connectez vous à Footclubs :

- 1 – Choisissez la saison 2025/2026 (sous le logo Footclubs)
- 2 – Cliquez sur le menu « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions Officielles »
- 3 – Vous êtes redirigés vers le Footclubs bleu, cliquez sur le menu « Engagements », sélectionnez le centre de ressources « LFPL »
- 4 – Cliquez sur la case du Championnat souhaité, une nouvelle page apparaîtra
- 5 – Vous pourrez ensuite modifier l'installation, demander pour jouer à domicile ou à l'extérieur à des dates précises, demander des jumelages / alternances, ou demander pour jouer un jour / horaire différent de l'épreuve, puis validez en bas à droite.

Date limite d'engagement :

- Championnats Seniors Masculins : **30 juin 2025**
- Championnats Jeunes Masculins : **30 juin 2025**
- Championnats Seniors Féminins : **30 juin 2025**
- Championnat U18 Féminin : **30 juin 2025**
- Championnats Seniors Futsal : **30 juin 2025**
- Championnats Jeunes Futsal / Féminin Futsal : **15 juillet 2025**

Ces pré-engagements sont effectués sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours. Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement » qui ne deviendra effectivement un engagement qu'après avoir été confirmé par le Centre de Gestion concerné. A noter également que tout engagement est considéré comme définitif. Tout retrait, même avant le début de la compétition, sera assimilé à un forfait avec ses conséquences financières.

*Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service des Activités Sportives
competitions@lfpl.fff.fr - 02.40.80.70.77*